

LUTTE ANTI-VECTORIELLE – SURVEILLANCE ET LUTTE CONTRE LES MOUSTIQUES VECTEURS DE MALADIES

BILAN ANNUEL 2023

DEPARTEMENT DE L'INDRE (36)



Crédit photo : www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr



Table des matières

Résumé.....	2
Surveillance passive d’Aedes albopictus par signalements citoyens.....	2
Surveillance active d’Aedes albopictus par piégeage	2
Progression de la colonisation dans les communes de la région.....	2
Opérations de lutte anti-vectorielle.....	2
Contexte	4
Contexte épidémiologique	4
Contexte entomologique	5
Surveillance entomologique.....	5
Signalement-surveillance passive	6
Réseau de pièges de l’Indre	7
Communication auprès des communes concernées	13
Bilan du réseau de pièges.....	14
Surveillance des sites sensibles	16
Déclarations d’arbovirose	20
Enquêtes entomologiques et prospections	20
Traitement adulticide.....	21
Diagnostics de sites sensibles.....	23
Annexe 1 : Contexte règlementaire	24

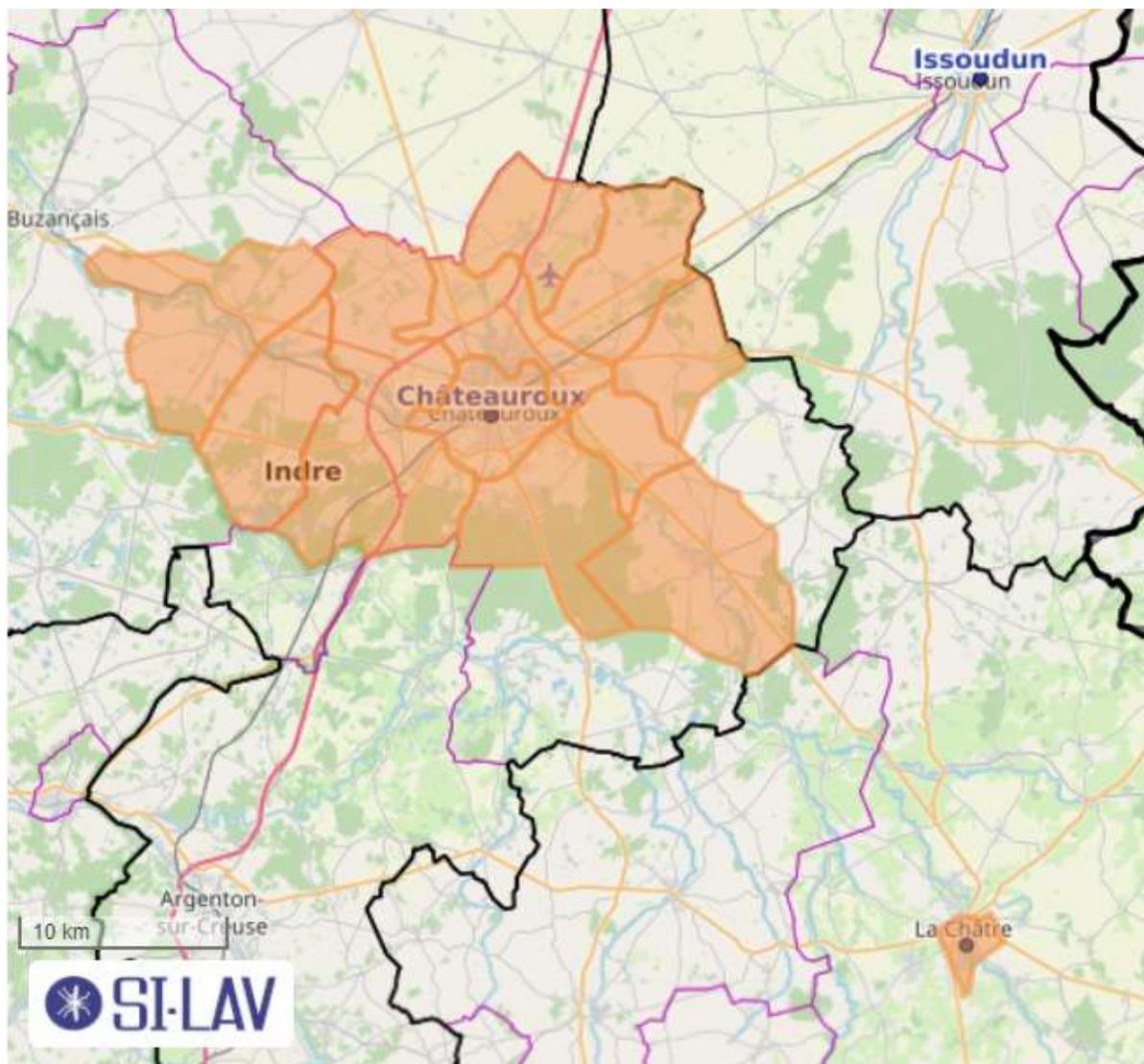
Résumé

La surveillance entomologique du moustique *Aedes albopictus* et des cas humains de maladies transmises par les moustiques s'exercent en France hexagonale du 1^{er} mai au 30 novembre. Les résultats de cette surveillance pour le département de l'Indre sont synthétisés ci-dessous :

Surveillance passive d' <i>Aedes albopictus</i> par signalements citoyens	
2 signalements traités (37) signalements sans traitement car dans des communes déjà colonisées)	0 signalements positifs
Surveillance active d' <i>Aedes albopictus</i> par piégeage	
41 pièges dans 14 communes surveillées 295 relevés	20.7% de relevés positifs 76.6% de relevés négatifs Et 2.7% relevés inexploitable
Progression de la colonisation dans les communes du département	
4 nouvelles communes colonisées 3 communes avec détection ponctuelle	12 communes colonisées fin 2023 (sur 241 ¹) 34% de la population départementale concernée par un risque potentiel d'arbovirose
Opérations de lutte anti-vectorielle	
5 cas d'arboviroses 1 enquête entomologique	1 avec présence de vecteurs 1 traitement LAV réalisé

¹ Source, DGCL, Open collectivités

Carte des communes colonisées au 31/12/2023



Le département de l'Indre comptait, au 31/12/2022, huit communes colonisées par le moustique tigre : Châteauroux (depuis 2017), Déols (2021), Le Poinçonnet (2021), Ardentes (2022), Villedieu-sur-Indre (2022), Montierchaume (2022), Coings (2022) et Diors (2022). Au 31/12/2023 s'ajoutent les communes de La Châtre, Saint-Maur, Niherne et Etrechet. Des détections ponctuelles ont par ailleurs été observées à Argenton-sur-Creuse, Issoudun et Nohant-Vic.

La période d'activité du moustique tigre est définie de mai à novembre en métropole, mais en pratique, en Centre-Val de Loire comme dans les départements limitrophes, le moustique tigre est essentiellement présent de juillet à octobre, avec des traces en juin et novembre.

Il n'y a pas eu de détections de moustique en 2023 en lien avec les signalements citoyens mais par contre 62 relevés de pièges se sont avérés positifs (contre 36 en 2022).

Aucune autre espèce de moustique exotique vecteur de maladie n'a été détectée dans le département.

Interventions autour des cas : Durant la période d'activité du moustique (du 1^{er} mai au 30 novembre 2023), 66 cas confirmés de dengue importée ont été signalés en Centre val de Loire, contre 11 en 2022, dont 1 dans l'Indre. Aucune autre arbovirose n'a été détectée. L'enquête entomologique réalisée sur la commune de Déols a permis de conclure à la présence de vecteurs adultes. Pour la première fois dans le département, un traitement adulticide a dû être réalisé.

Contexte

Contexte épidémiologique

En 2023, en France métropolitaine, le nombre de cas importés confirmés d'arboviroses (Dengue/Chikungunya/Zika) identifiés dans les 71 départements métropolitains colonisés au 01/01/2023 par le moustique tigre s'élevait à plus de 2500 cas, dont près de 98% étaient des cas de Dengue (contre 279 cas dans les 67 départements colonisés en 2022 dont 255 cas de Dengue). Ces cas ont conduit à l'émergence de 43 transmissions autochtones, ce qui confirme l'augmentation de la circulation autochtone d'arboviroses en France hexagonale. L'année 2022 avait déjà connue 65 cas autochtones, contre seulement 2 l'année précédente.

Cette augmentation est liée essentiellement au contexte épidémiologique international et en particulier à l'épidémie de dengue déclarée aux Antilles en août 2023 d'où sont revenus de nombreux voyageurs.

En Centre-Val de Loire, 66 cas importés ont été déclarés en 2023, contre 4 en 2021 et 11 en 2022.

Au cours du mois d'août, un premier cas autochtone d'Usutu a été recensé en région Centre-Val de Loire. L'infection à virus Usutu est une pathologie également transmise par les moustiques mais par ceux du genre *Culex*. Ce virus est proche du virus West Nile et les oiseaux constituent son principal réservoir. L'Homme est une « impasse épidémiologique » et les cas sont le plus souvent asymptomatiques ou peu symptomatiques ; des manifestations neurologiques peuvent être observées chez une minorité des cas, et principalement chez des personnes immunodéprimées.

Contexte entomologique

Arrivé en 2004 dans le Sud de la France, le moustique tigre vecteur *Aedes albopictus*, a réussi à coloniser 78 départements sur les 96 métropolitains en seulement 20 ans. Cette colonisation rapide s'est faite par transport passif le long des voies de communications. Parmi ces 78 départements colonisés, on retrouve 5 départements du Centre Val de Loire, à savoir le Cher (18), l'Indre (36), l'Indre et Loire (37), le Loiret (45) et depuis 2022 le Loir-et-Cher (41). Au niveau national, sept nouveaux départements ont été colonisés en 2023.

Au niveau régional, 35 nouvelles communes ont été colonisées en 2023, multipliant presque par deux le nombre de communes colonisées dans la région et portant la part de la population exposée à un risque potentiel d'arbovirose de 23 % à 33 % au cours de la saison.

A ce jour, sur le département de l'Indre 12 communes sont considérées comme colonisées par *Aedes albopictus*.

Surveillance entomologique

La surveillance entomologique s'exerce à l'aide de deux outils : la surveillance passive qui repose sur le recueil des signalements de particuliers et la surveillance active qui consiste à installer des pièges pondoirs pour rechercher des œufs de moustiques.

Signalement-surveillance passive

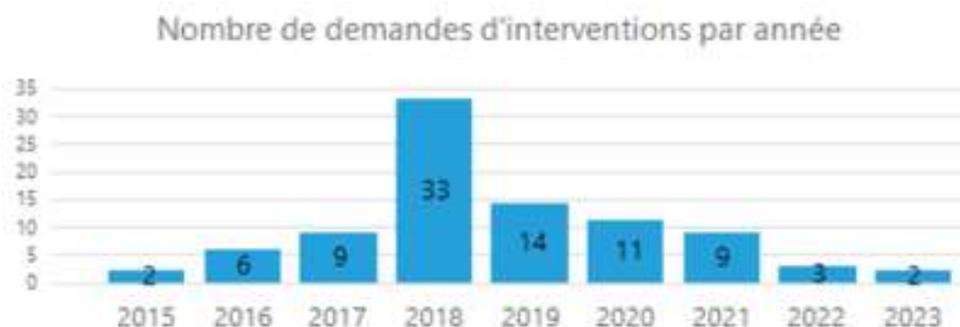
L'État a mis en place un portail permettant au citoyen de pouvoir signaler la présence de moustique tigre sur un lieu ([site de signalement du moustique tigre. \(anses.fr\)](http://site.de.signalement.du.moustique.tigre.(anses.fr))).

INOVALYS a mis en place un lien² sur son site internet pour permettre l'envoi de messages et faciliter ainsi la déclaration de la part des particuliers.

Le nombre de signalements reçus en 2023 a été inférieur presque de moitié par rapport à 2022. L'année record reste 2018, qui avait été une année particulièrement chaude et humide en début de printemps, entraînant une émergence brutale et importante des moustiques, à l'origine de nombreuses nuisances.

INOVALYS Tours a reçu et traité au total 60 demandes d'interventions pour 2023, dont 2 seulement concernaient l'Indre, sur les communes de Sainte-Lizaigne et Saint-Maur.

On observe une baisse de signalements depuis 2018 :



Tous ces signalements ont été émis depuis le portail signalement-moustique.fr. Aucun n'était positif.

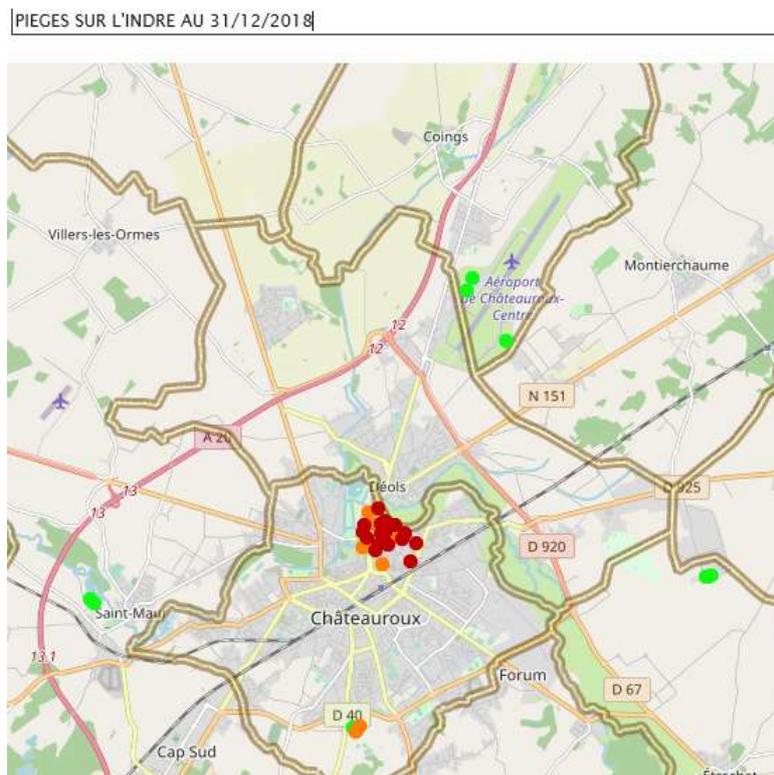
Par ailleurs 37 signalements sur des communes déjà colonisées n'ont pas donné lieu à une demande d'intervention. 21 de ceux-ci concernaient Châteauroux :

INDRE	37
ARDENTES	2
CHATEAUROUX	21
DEOLS	6
DIORS	1
LE POINCONNET	6
SAINT-MAUR	1

²[Surveillance du moustique tigre : Inovalys aux aguets !](#)

Réseau de pièges de l'Indre

En 2018, on trouvait du moustique tigre essentiellement dans et autour du cimetière Saint-Denis à Châteauroux, et quelques-uns sporadiquement sur le lycée agricole. Les autres pièges du département, situés sur Saint-Maur, l'aéroport de Déols (risque d'importation) et le site d'Étrechet (importateur de pneus) étaient négatifs.



Nombre de pièges posés par commune en 2018 :

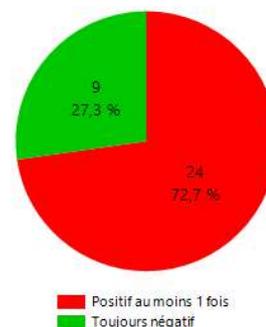
Indre	33
CHATEAUROUX	25
DEOLS	3
ETRECHET	3
SAINT-MAUR	2

Nombre de gîtes et pièges par résultat

Point de vue : Année (2018) - Mois (Tous) - Région (Tous) - Département (Indre) - Commune (Tous) - Statut Piège (Tous) - Type Piège (Tous)

Evolution de la répartition des relevés positifs et négatifs

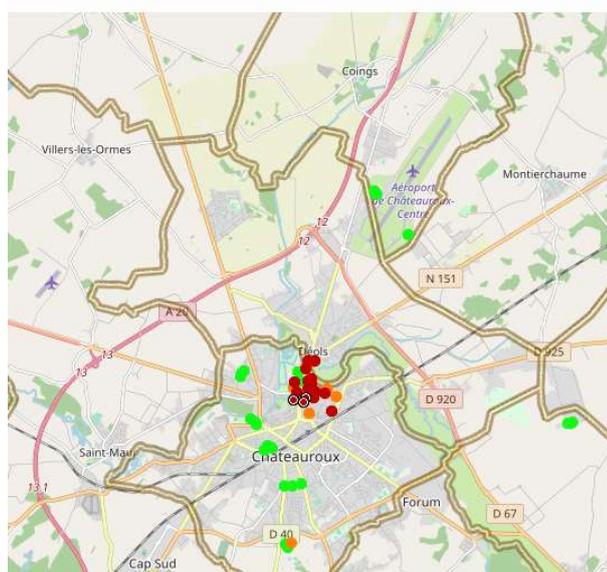
■ POSITIF - (ancien POSITIF)
 ■ NEGATIF - (ancien POSITIF)
 ■ NEGATIF - (ancien INCONNU)
■ POSITIF - (ancien NEGATIF)
 ■ NEGATIF - (ancien NEGATIF)



	Nb de tournées	Nb GITE	Nb PIEGE	Total G/P	Nb G/P relevés	Relevés	Relevés précédents	Relevés précédents	Relevés précédents	Relevés	Relevés précédents	Relevés précédents
						Négatif	INCONNU	NEGATIF	POSITIF	Positif	NEGATIF	POSITIF
Juin 2018	1		33	33	33	27	4	13	10	6	3	3
Juillet 2018	1		33	33	33	18		16	2	15	11	4
Août 2018	1		33	33	33	15		12	3	18	6	12
Septembre 2018	1		33	33	33	13		11	2	20	4	16
Octobre 2018	1		33	33	33	17		11	6	16	2	14

En 2019, 45 pièges étaient disposés sur l'Indre. La zone du cimetière était toujours positive, ainsi qu'un piège sur le lycée agricole. L'aéroport de Déols et Etrechet étaient toujours négatifs. Le site de Saint-Maur a été abandonné en 2019. Le cimetière de Saint-Christophe, la cité administrative, l'IUT et l'hôpital ont été ajoutés. Ils sont restés négatifs.

PIEGES SUR L'INDRE AU 31/12/2019



Nombre de pièges posés par commune en 2019 :

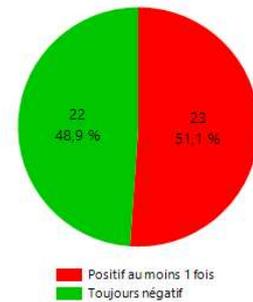
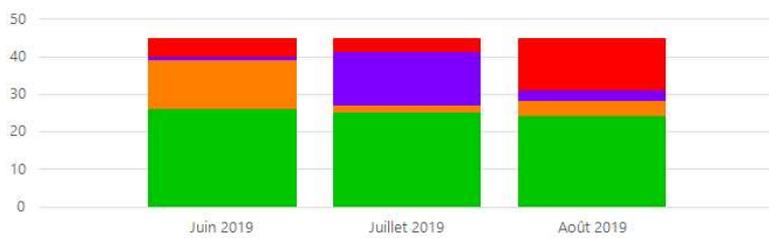
☑ Indre		45
	CHATEAUROUX	39
	DEOLS	3
	ETRECHET	3

Nombre de gîtes et pièges par résultat

Point de vue : Année (2019) - Mois (Tous) - Région (Tous) - Département (Indre) - Commune (Tous) - Statut Piège (Tous) - Type Piège (Tous)

Evolution de la répartition des relevés positifs et négatifs

■ POSITIF - (ancien POSITIF)
 ■ NEGATIF - (ancien POSITIF)
 ■ NEGATIF - (ancien NEGATIF)
■ POSITIF - (ancien NEGATIF)



	Nb de tournées	Nb GITE	Nb PIEGE	Total G/P	Nb G/P relevés	Relevés	Relevés précédents	Relevés précédents	Relevés	Relevés précédents	Relevés précédents
						Négatif	NEGATIF	POSITIF	Positif	NEGATIF	POSITIF
Juin 2019	1		45	45	45	39	26	13	6	1	5
Juillet 2019	1		45	45	45	27	25	2	18	14	4
Août 2019	1		45	45	45	28	24	4	17	3	14

En 2020, l'ARS Centre Val de Loire prend en charge le dossier moustique tigre sur le département de l'Indre.

Le nombre de pièges posés est passé de 45 sur 3 communes en 2019 à 38 sur 13 communes en 2020 :

Région / département / Commune		PIEGE
☒ Centre-Val de Loire		38
☒ Indre		38
	ARGENTON-SUR-CREUSE	3
	CHATEAUROUX	5
	COINGS	2
	DEOLS	4
	ETRECHET	2
	ISSOUDUN	3
	LA CHATRE	3
	LE BLANC	3
	LE POINCONNET	1
	MONTIERCHAUME	4
	NOHANT-VIC	3
	SAINT-MAUR	2
	VALENCAY	3

Le pourcentage de pièges relevés positifs est beaucoup plus faible que les années précédentes (5.3% pour 2 relevés positifs), mais les pièges ont volontairement été placés sur des zones non connues positives, afin de vérifier l'extension du moustique. Seulement deux pièges ont été repris sur les existants.

Un piège sur Etrechet ne présentait qu'un seul œuf d'Aedes sp. sur le relevé de juillet. Cet œuf n'ayant pas pu être identifié, le piège a été rendu positif. Mais les relevés suivants ont tous été négatifs.

Le second piège positif est un du CHU de Châteauroux, au mois d'octobre.

En 2021, un piège a été modifié sur Châteauroux (36-20-007 du Proxy de Déols remplacé par le 36-18-030) et trois ajoutés (36-18-005 rue des Etats-Unis, 36-18-043 sur la cité administrative, 36-21-001 aux jardins rue Jules Verne) afin de vérifier l'ampleur de la colonisation déjà établie sur la commune par rapport aux années précédentes, ce qui monte le total à 41 pièges :

Indre	41
ARGENTON-SUR-CREUSE	3
CHATEAUROUX	8
COINGS	2
DEOLS	4
DIORS	1
ETRECHET	1
ISSOUDUN	3
LA CHATRE	3
LE BLANC	3
LE POINCONNET	1
MONTIERCHAUME	4
NOHANT-VIC	3
SAINT-MAUR	2
VALENCAY	3

La répartition des pièges selon le profil de sensibilité est la suivante :

gde aglo >20k	15
petite aire urbaine	12
risque d'import	4
site sensible	4
site touristique	6
Total général	41

En 2022, le réseau de pièges est étendu pour arriver à 55, avec des ajouts principalement sur de petites zones urbaines :

☐ Indre	55
ARDENTES	3
ARGENTON-SUR-CREUSE	3
BUZANCAIS	3
CHATEAUROUX	8
COINGS	2
DEOLS	4
DIORS	3
ETRECHET	1
ISSOUDUN	3
LA CHATRE	3
LE BLANC	3
LE POINCONNET	1
LEVROUX	3
MONTIERCHAUME	4
NOHANT-VIC	3
SAINT-MAUR	2
VALENCAY	3
VILLEDIEU-SUR-INDRE	3

La répartition des pièges selon le profil de sensibilité est la suivante :

gde aglo >20k	17
petite aire urbaine	21
risque d'import	7
site sensible	4
site touristique	6
Total général	55

En 2023 le réseau est diminué. Certains pièges souvent positifs sur la grande agglomération de Châteauroux ont été supprimés.

☐ Indre	41
ARGENTON-SUR-CREUSE	3
BUZANCAIS	3
CHATEAUROUX	5
COINGS	1
DEOLS	3
ETRECHET	2
ISSOUDUN	3
LA CHATRE	3
LE BLANC	3
LEVROUX	3
NIHERNE	2
NOHANT-VIC	3
SAINT-MAUR	4
VALENCAY	3

La répartition des pièges selon le profil de sensibilité est la suivante :

+ gde aglo >20k	8
+ petite aire urbaine	17
+ risque d'import	6
+ site sensible	4
+ site touristique	6
Total général	41

L'ensemble des pièges ont été récupérés lors de la dernière relève en novembre

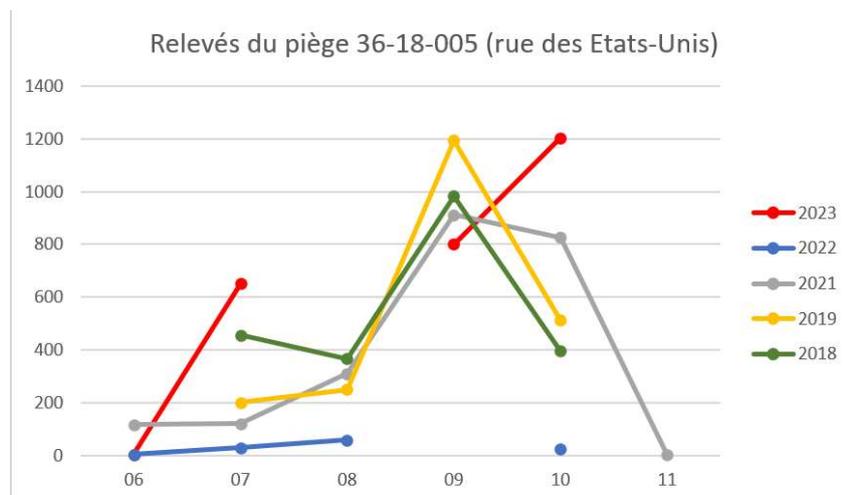
Communication auprès des communes concernées

Les maires des communes concernées par la pose d'un ou plusieurs piège pondoir ont été informés par un premier mail général de la délégation départementale de l'ARS en première quinzaine de mai puis un second mail plus précis d'Inovalys en amont de la pose des pièges. À l'issue de la tournée initiale de pose, INOVALYS a transmis les fiches de positionnement exact de tous les pièges les concernant. L'information des organismes privés s'est faite en même temps que celle des communes, aucun nouveau piège n'étant implanté cette année.

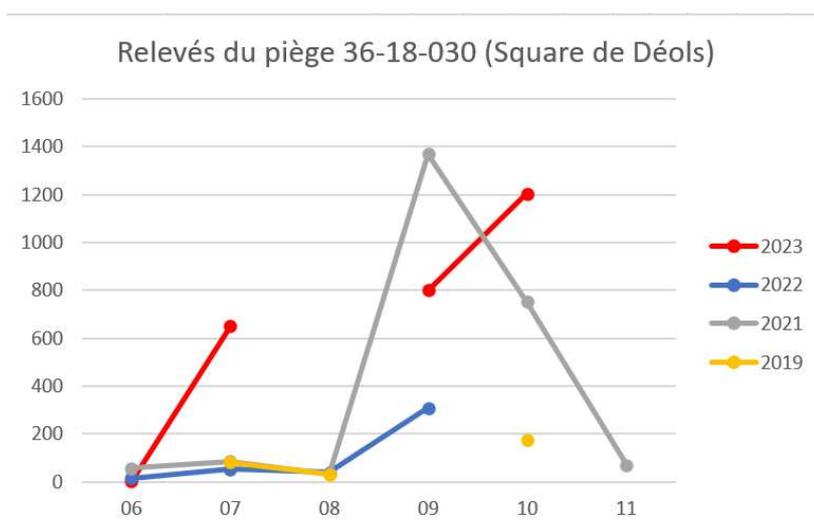
Bilan du réseau de pièges

Nous avons observé plus de relevés positifs que l'an dernier mais deux pièges (rue des Etats-Unis et square de Déols) ont été gardés volontairement pour servir de sentinelles et suivre l'évolution de la charge en moustique.

Pour le piège proche du cimetière, les relevés de 2023 semblent indiquer une augmentation de la charge (nombre d'œufs par mois sur les graphiques), mais malheureusement les prélèvements d'août et novembre n'ont pas été retrouvés à la relève des pièges :



Pour le piège situé près du square de Déols, les comptages semblent également beaucoup plus faibles cette année :



Les communes considérées nouvellement colonisées l'ont été après détection ponctuelle à une distance de plus de 500m d'une commune colonisée : La Châtre, Saint-Maur, Niherne et Etrechet.

On observe une forte augmentation du nombre de relevés exploitables en 2023 (97.3% contre 90.6 % en 2022). Il y a donc trois fois moins de relevés inexploitable que l'an passé (2.7% contre 9.3% en 2022). La moyenne régionale est de 2.2%, la nationale de 7.0%.

Le nombre de polystyrènes retrouvés hors du piège a été considérablement amélioré par l'ajout d'un filet sur les pièges en 2022 et du changement du matériau de l'élastique fixant le filet en 2023 (2.0% en 2023 contre 10.3% en 2021) :

Le nombre de seaux perdus a également considérablement diminué, pour passer de 3.9% en 2022 à 0.7% en 2023.

Statut Piège	Nombre de r	
Relevés sans problème	279	94,6 %
Polystyrène perdu	6	2,0 %
Polystyrène retrouvé hors du piège	6	2,0 %
Seau perdu	2	0,7 %
Seau sec	2	0,7 %
Total	295	100,0 %

Fin 2019, seule la commune de Châteauroux était colonisée.

Fin 2020, aucun changement.

Fin 2021, les communes de Déols et Le Poinçonnet sont également classées colonisées.

Fin 2022 s'ajoutent les communes de Ardentes, Villedieu-sur-Indre, Montierchaume, Coings et Diors.

Fin 2023 s'ajoutent donc les communes de La Châtre, Saint-Maur, Niherne et Etrechet.

Surveillance des sites sensibles

La surveillance des sites sensibles présente plusieurs intérêts :

- évaluer le niveau d'infestation par *Aedes albopictus* et donc le niveau de risque de transmission vectorielle en cas de passage d'un cas importé ;
- évaluer les mesures de lutte mises en œuvre sur le site.

Trois sites sensibles étaient suivis en 2023 dans l'Indre : le CHU de Châteauroux – Le Blanc, l'aéroport de Déols et le site des services de Génie Civil à Etretchet.

- CHU de Châteauroux – Le Blanc

Sur l'hôpital, alors qu'en 2021 il y avait seulement deux détections ponctuelles en fin de saison, le piège du parking Sud a été positif en 2022 d'août à novembre, avec des charges importantes (444 œufs en septembre).

nom du piège	localisation approximative	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre
H36-20-011	coin nord-est, grands sapins	RAS	RAS	39	RAS	6	RAS
H36-20-012	parking sud (accès	RAS	RAS	83	444	66	84
H36-20-013	haie parking du CFA	RAS	RAS	SPA	S	RAS	RAS
H36-20-014	parking nord ouest	RAS	RAS	RAS	PP	RAS	RAS

En 2023 les quatre pièges de l'hôpital se sont positivés, avec des charges jusqu'à 1828 œufs.

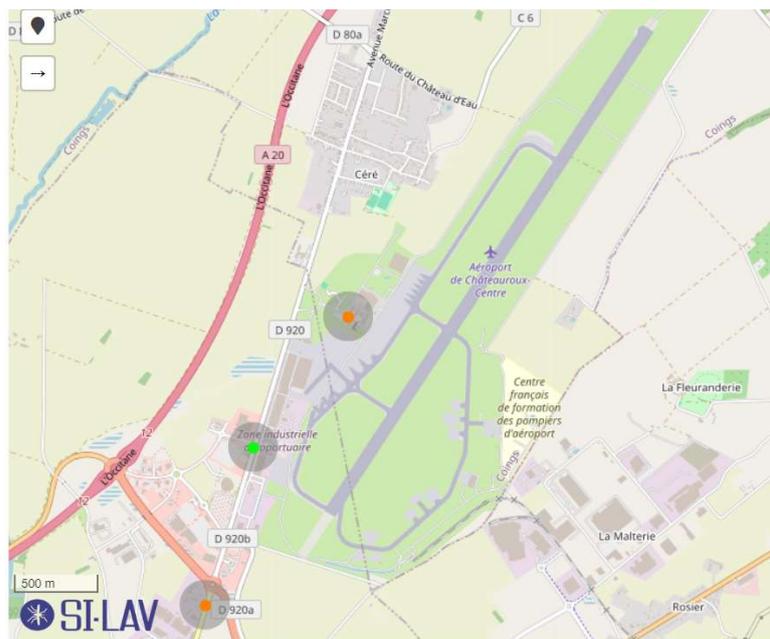
nom du piège	localisation approximative	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre
H36-20-011	coin nord-est, grands sapins	RAS	110	333	161	1828	RAS
H36-20-012	parking sud	RAS	RAS	1	89	85	19
H36-20-013	haie parking du CFA	RAS	36	105	126	572	5
H36-20-014	parking nord ouest	RAS	48	136	71	255	RAS



- Aéroport de Déols

L'aéroport de Déols est suivi tous les quinze jours en tant que site à risque d'importation mais n'a pas bénéficié d'un diagnostic initial en tant que site sensible.

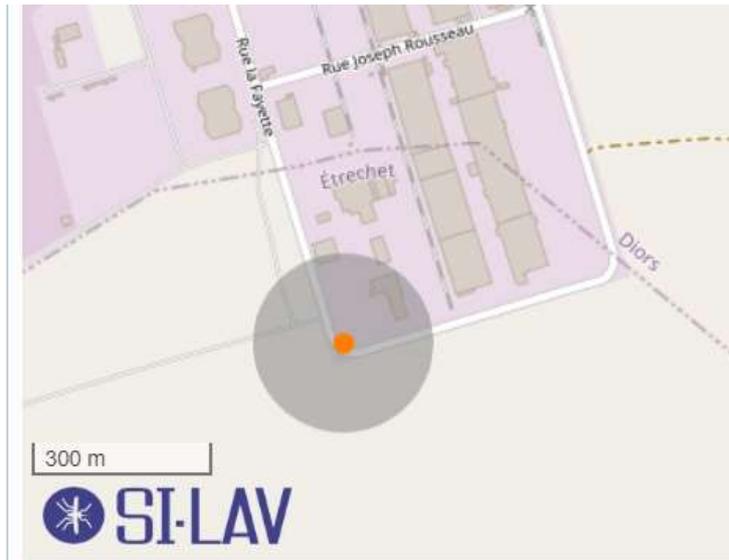
nom du piège	localisation approximative	juin	juin	juillet	juillet	août	août	septembre	septembre	octobre	octobre	novembre	novembre
E36-20-015	Transports Pluviaud	RAS	RAS	RAS	RAS	13	PP	RAS	467	72	13	RAS	RAS
E36-20-016	parking aéroport	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	30	RAS	30	RAS	RAS	PP	HP
E36-20-017	en face agence TNT	24	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	PP	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS



- Services de Génie Civil à Etretchet

Le site SGC est suivi tous les quinze jours en tant que site à risque d'importation mais n'a pas bénéficié d'un diagnostic initial en tant que site sensible.

nom du piège	juin	juin	juillet	juillet	août	août	septembre	septembre	octobre	octobre	novembre	novembre
E36-18-024	RAS	RAS	RAS	RAS	19	395	RAS	196	HP	RAS	RAS	HP



nom du piège	Commune ds SI-LAV	zone	localisation approximative	juin	juin	juillet	juillet	août	août	septembre	septembre	octobre	octobre	novembre	novembre
P36-20-022	Argenton sur Creuse	petite aire urbaine	route de Limoges, GEFCO	RAS		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P36-20-023	Argenton sur Creuse	petite aire urbaine	cimetière, rue du merle blanc	RAS		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P36-20-024	Argenton sur Creuse	petite aire urbaine	camping, rue des Chambons	RAS		SP		RAS		RAS		111		RAS	
E36-22-006	Buzançais	risque d'import	croisement rue simeon ravaud et rue des péroux	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS
E36-22-007	Buzançais	risque d'import	parking WLS36 logistique, a droite du parking	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS
E36-22-008	Buzançais	risque d'import	Route de Beauvais sur le parking du royal wok	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS
S36-18-005	Chateauroux	gde aglo >20k	rue des états unis	3		651		PP		600		1204		PP	
H36-20-011	Chateauroux	site sensible	coin nord-est, grands sapins	RAS		110		333		161		1828		RAS	
H36-20-012	Chateauroux	site sensible	parking sud	RAS		RAS		1		89		85		19	
H36-20-013	Chateauroux	site sensible	haie parking du CFA	RAS		36		105		126		572		5	
H36-20-014	Chateauroux	site sensible	parking nord ouest	RAS		48		136		71		255		RAS	
S36-18-030	Déols	gde aglo >20k	parc	RAS		46		RAS		161		227		3	
E36-20-015	Déols	risque d'import	Transports Pluviaud	RAS	RAS	RAS	RAS	13	PP	RAS	467	72	13	RAS	RAS
E36-20-016	Coings	risque d'import	parking aéroport	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	30	RAS	90	RAS	RAS	PP	HP
E36-20-017	Déols	risque d'import	en face agence TNT	24	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	PP	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS
E36-18-024	Etrechet	gde aglo >20k	entreprise de pneu, rue Lafayette	RAS	RAS	RAS	RAS	19	395	RAS	196	HP	RAS	RAS	HP
P36-23-001	Etrechet	gde aglo >20k	rue des anciens d'AFN	RAS		20		65		76		316		39	
P36-20-025	Issoudun	petite aire urbaine	bd Pierre Favreau, gare, pres des jardins communaux	RAS		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P36-20-026	Issoudun	petite aire urbaine	centre hospitalier	RAS		RAS		RAS		RAS		20		RAS	
P36-20-027	Issoudun	petite aire urbaine	chemin du postillon, pompes funèbres face au cime	RAS		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P36-20-028	la Chatre	petite aire urbaine	cimetière, rue Maurice Rollinat	RAS		RAS		RAS		RAS		119		5	
P36-20-029	la Chatre	petite aire urbaine	salle des fêtes, avenue du parc	RAS		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P36-20-030	la Chatre	petite aire urbaine	centre hospitalier, rue des oiseaux	RAS		RAS		RAS		RAS		27		PP	
P36-20-019	Le Blanc	petite aire urbaine	rue Théophile Boyer (Labrux)	RAS		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P36-20-020	Le Blanc	petite aire urbaine	entre cimetière et Leclerc, rue des Gachons	RAS		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P36-20-021	Le Blanc	petite aire urbaine	Centre hospitalier, rue Pierre Milon	RAS		RAS		RAS		S		RAS		RAS	
P36-22-009	Levroux	petite aire urbaine	Cimetière, rue des parcheminiers	RAS		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P36-22-010	Levroux	petite aire urbaine	Proche du garage Demay, routr de Buzançais	SP		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P36-22-011	Levroux	petite aire urbaine	Angle rue du jarillet, derrière le collège	RAS		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P36-23-002	Niherne	petite aire urbaine	Rue Louis Girard	RAS		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P36-23-003	Niherne	petite aire urbaine	devant garage chailler Teddy, rue de Chezeaneuf	RAS		RAS		RAS		34		RAS		RAS	
P36-20-034	Nohant-Vic	site touristique	parking au nord	RAS		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P36-20-035	Nohant-Vic	site touristique	parking sud D943	RAS		37		RAS		46		HP		RAS	
P36-20-036	Nohant-Vic	site touristique	parkin Ouest (distance?)	RAS		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P36-20-001	Saint Maur	gde aglo >20k	Prison	RAS		RAS		RAS		26		17		RAS	
P36-20-002	Saint Maur	gde aglo >20k	Cimetierre, rue de l'égalité, petit parking	RAS		15		RAS		153		484		2	
P36-23-004	Saint Maur	gde aglo >20k	proche hotel Kyriad	RAS		RAS		RAS		73		284		57	
P36-23-005	Saint Maur	gde aglo >20k	Avenue d'occitanie	RAS		RAS		22		RAS		8		RAS	
P36-20-031	Valencay	site touristique	entrée, D956-D960 (privé?)	RAS		RAS		RAS		231		34		RAS	
P36-20-032	Valencay	site touristique	camping D960	RAS		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P36-20-033	Valencay	site touristique	logis hotel D956	RAS		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	

Résultats des pièges relevés

	NEGATIF
	POSITIF
	Relevé exploitable (NEGATIF)
	Relevé non exploitable

RAS	Rien à signaler
X	POSITIF (Nb d'œufs)

RS	Seau Renversé et Sec
S	Seau Sec
HP	Polystyrène Hors piège
R	Seau Renversé

SP	Seau Perdu
PP	Polystyrène Perdu
SPA	Seau Pas Accessible
NR	Non Relevé

Déclarations d'arbovirose

Un cas d'arbovirose a été déclaré le 05 septembre 2023 sur la commune de Déols et a conduit à une prospection entomologique urgente. L'enquête a permis de conclure à la présence de vecteurs adultes. Pour la première fois dans le département, un traitement adulticide a dû être réalisé.

Enquêtes entomologiques et prospections

Lors de l'enquête réalisée le 07 septembre, de nombreux habitants se sont plaints de nuisances et des vecteurs adultes ont été prélevés à quatre endroits, conduisant ainsi à une opération de démoustication.



★ : Moustiques tigre adultes prélevés

Traitement adulticide

Un traitement a été réalisé le 16 septembre 2023, entre 3h45 et 08h10 suite à la découverte de moustiques tigres adultes autour de l'habitation d'un cas déclaré de Dengue.

Le traitement a été réalisé par la société Rentokil Initial après vérification de l'absence de vent et de l'absence dans le périmètre traité de points vulnérables comme des ruchers, des établissements accueillant de jeunes enfants ou des personnes âgées.

Toutes les diffusions ont été faites par pulvérisation ou nébulisation à l'aide d'appareils portés à dos d'homme, afin de maîtriser au maximum la dispersion du produit. Les accès aux zones traitées étaient toujours fermées, avec le concours des forces de l'ordre et du personnel des mairies concernées. Le traitement a porté sur plus de 2,5 km et une centaine de bâtiments ont été traités.

L'opération s'est bien déroulée grâce à la coopération des administrés et à la bonne coordination de l'équipe de Rentokil Initial avec le personnel de la commune et les forces de l'ordre.

N° EE	Dpt	Commune	Horaires	Nb Heures traitement	Nb batiments traités	Distance pedestre (m)	Volume Aqua K-Othrine (ml)	Bornes CO2	Sites sensibles
EE35	36	Déols	03h45 - 08h10	4,5	100	2527	640	0	Pas de ruchers



En vert les tracés de traitement pédestre.



Diagnostics de sites sensibles

Le Centre National de Tir Sportif a été diagnostiqué le 03 octobre 2023, en prévision des futurs jeux olympiques et paralympiques d'été de 2024.

L'enquête n'a pas mis en évidence la présence d'*Aedes albopictus* au stade larvaire, nymphal ou adulte.

Au vu de l'architecture des bâtiments, l'environnement végétal autour et de la conception récente de l'ensemble des bâtiments inspectés, la gestion du risque moustique tigre est très facilement réalisable. Il y a seulement deux points à surveiller sur l'ensemble du site ne nécessitant pas une trop forte mobilisation de personnel, ni de moyens financiers :

- La zone de machinerie présentant une stagnation d'eau doit être visitée et nettoyée au moins une fois par semaine,,
- La gestion des déchets lors des manifestations sportives ainsi que les zones de stockages de ces derniers doivent être suivies de près pour éviter toute dispersion de déchets et garantir la fermeture des conteneurs pour éviter toute stagnation d'eau propice à un développement larvaire.

Concernant la pose de pièges en 2024 pour le suivi de la colonisation éventuelle du site pendant les JOP il a été fait deux proposition de situation mais il faudra attendre la confirmation de l'organisation des lieux et l'accord de l'ARS pour les positionner lors de la future campagne.

Annexe 1 : Contexte réglementaire

- *Décret n°2019-258 du 29 mars 2019 relatif à la prévention des maladies vectorielles*
- *Arrêté du 23 juillet 2019 relatif aux modalités de mise en œuvre des missions de surveillance entomologique d'intervention autour des détections et de prospection, traitement et travaux autour des lieux fréquentés par les cas humains de maladies transmises par les moustiques vecteurs.*
- *Arrêté du 23 juillet 2019 relatif aux conditions d'habilitation par le directeur général de l'agence régionale de santé des organismes de droit public ou de droit privé pris en application de l'article R. 3114-11 du code de la santé publique*
- *Arrêté du 23 juillet 2019 fixant la liste des départements où est constatée l'existence de conditions entraînant le développement ou un risque de développement de maladies humaines transmises par l'intermédiaire de moustiques et constituant une menace pour la santé de la population*
- *Articles L 1311-1, L 1311-2, L6111-2 et L6144-1 du Code de la santé publique*

Les évolutions réglementaires ne sont toutefois pas achevées, la loi de 1964 confie toujours aux conseils départementaux un certain nombre de missions, qui doivent actuellement s'entendre comme étant les missions relatives à la démoustication de confort (compétence exercée dans les zones littorales du sud et de l'ouest).

L'agence régionale de la santé (ARS) a mis en place un dispositif de lutte anti vectorielle dans les 6 départements de la région Centre-Val de Loire, conformément à la réglementation en vigueur

Le risque sanitaire lié aux arbovirus Chikungunya, Dengue, puis Zika, doit être pris en considération par les établissements de santé, en application des arrêtés ministériels du 23 juillet 2019, des règles d'hygiène visées dans les articles L 1311-1 et 2 du Code de Santé Publique et des préconisations des articles L 6111-2 et L 6144-1 du CSP.

Ces dispositions concernent à la fois la prise en charge et la protection du patient mais également les actions de lutte contre la propagation du moustique vecteur dans l'établissement.